



Chemin en indivision

Par Loup81

Bonjour

J'ai acheté une maison et le petit chemin qui mène à la maison est en indivision avec mon voisin.

Ce chemin est très court il mesure environ 17m de long sur 4,50m de large.

La surface réelle sur le cadastre est de 0H 01A 37CA.

J'ai proposé à mon voisin de lui racheter sa partie en indivision et il est d'accord.

Voici mes 2 questions :

Vu que le chemin est de 137m² et que je vais racheter la partie du voisin soit 68,50m² je pense que le prix du m² se fera en "terrain non constructible" dites moi si je me trompe ?

Car actuellement le prix du m² constructible se situe à 105?00 en moyenne et donc le montant serait de 7192?00.

Ma 2e question est : quel est le montant à régler pour l'acte notarié pour ce rachat d'indivision, est ce 2,5% du montant de l'achat ?

Merci pour votre future réponse.

Bien cordialement.